

**Syndicat Mixte du Vivarais Méridional**  
**Mairie- BP 51- 07 402 Le TEIL Cedex**

**Extrait du registre des délibérations**

**Date de convocation : le 9 décembre 2021 Séance du 15 décembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 15 décembre, le comité syndical du Syndicat Mixte du Vivarais Méridional, légalement convoqué le 9 décembre, s'est réuni à 10h00, à la mairie de Viviers, sous la présidence de Madame Martine MATTEI, présidente.

Nombre de délégués : 12

Présents : 8

Votants : 8

Vote : 8 pour 0 contre 0 Abstention

**Etaient présents** : Martine MATTEI, Serge VILLARD, Benoît VIDAL, Pierre SAPHORES, Michelle GILLY, Isabelle SAIMMAIME PERICO, Jacky BEAU, Michèle PETITJEAN

**Procuration(s)** :

**Etai(en)t absent(s)**: Michel BOYER, Pierre CLEMENT, Rachel COTTA, Jean-Luc COUVERT, Frédéric DORTH, Olivier FAURE, Philippe EUVRARD, Bernard NOEL, Nadia SEGUENI, Bénédicte SAUJOT-BEDIN

**Etai(en)t excusé(s)** : Monique BOF, Sylvie CADDET, Bernard CHAZAUT, Michel CHENIVESSE, Karine TAULEMESSE

**Secrétaire de séance** : Benoît VIDAL

**DELIBERATION N°2021-25 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE POUR LES ACTIONS A MENER EN 2022 ET AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION FINANCIERE**

Madame la Présidente rappelle au Comité Syndical que le Syndicat mixte du Vivarais méridional, représentant les trois communautés de communes (Ardèche Rhône Coiron, Berg et Coiron, du Rhône aux gorges de l'Ardèche), a été accompagné par le Département de l'Ardèche dans sa démarche de labélisation au titre de Pays d'art et d'histoire par le Ministère de la culture et de la communication.

Cet encouragement s'est traduit par la signature de deux conventions successives et complémentaires entre le Syndicat Mixte du Vivarais méridional et le Conseil Départemental de l'Ardèche, datées respectivement du 4 novembre 2011, et du 18 juillet 2013.

A partir de 2014, une nouvelle convention a été proposée par le Conseil Départemental de l'Ardèche, qui remplace les deux précédentes. Elle se traduit par un soutien annuel au Pays d'art et d'histoire dans la mise en œuvre de ses quatre missions. Elle a été renouvelée en 2017, puis en 2020 pour une durée de trois ans (2020-2022)

Le Syndicat mixte du Vivarais méridional sollicite, pour l'année 2022, une subvention de 30000€ auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche.

Par ailleurs, la convention pluri-annuelle doit être complétée par une convention annuelle financière indiquant le montant de l'aide aux structures culturelles du territoire.

Le COMITE SYNDICAL,  
Entendu l'exposé de Madame la présidente,  
Après en avoir délibéré

- Approuve la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche pour les actions à mener en 2022.
- Autorise Madame la Présidente du Comité syndical à signer toute pièce nécessaire à l'application de la délibération.

Extrait certifié conforme,  
La Présidente,  
Martine MATTEI

La Présidente certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte,

